

COMMUNE de BENGY-sur-CRAON (Cher)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2025

En 2025, la commune de Bengy-sur-Craon compte 716 habitants (population totale). Elle est rattachée au canton d'Avord de l'arrondissement de Bourges. Elle est membre de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes.

I – Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section de fonctionnement permet donc à notre collectivité d'assurer le quotidien des services communaux, à savoir :

- Concernant les dépenses, elles sont constituées, notamment :
 - des charges à caractère général liées : à la consommation d'eau, d'électricité, d'énergie, à l'achat de produits et de fournitures diverses, à l'entretien courant des bâtiments, de la voirie, de tous les mobiliers et du matériel roulant, aux contrats de maintenance, aux installations électriques dans les bâtiments communaux, à l'entretien des cloches de l'église, aux frais d'affranchissement et de télécommunications et autres frais, à la taxe foncière...
 - des charges de personnel,

- des charges de gestion courante tels que les indemnités de fonction des élus et de la participation aux organismes de regroupement (Syndicat départemental d'Énergie, Pays Loire Val d'Aubois...)
 - des charges financières pour les emprunts contractés,
 - du versement d'une subvention au budget lotissement pour couvrir le déficit induit par le reste de lots à vendre
- Concernant les recettes escomptées notamment au titre :
- du remboursement de charges salariales, du produit des concessions cimetière et redevances funéraires, de la redevance pour occupation du domaine public,
 - du produit de la fiscalité votée par l'assemblée délibérante (taxes foncières et attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Pays de Nérondes qui lève l'impôt au titre de la taxe professionnelle unique),
 - de la dotation globale de fonctionnement regroupant la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, la dotation élus locaux,
 - du revenu des immeubles,
 - de participations diverses,
 - de produits exceptionnels.

L'excédent global de 2024 de 93 057,32 € participe à l'affectation du résultat 2024 sur le budget 2025 pour couvrir le déficit d'investissement et le remboursement du capital emprunté par la collectivité. L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue donc l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même une partie de ses projets d'investissement.

La section d'investissement, restant par nature celle qui modifie ou enrichit le patrimoine de la collectivité, présente donc les programmes d'investissements nouveaux ou reportés de 2024.

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations, des subventions et des emprunts.

Le conseil municipal a fixé les objectifs financiers et les axes prioritaires pour l'année 2025 qui ont présidé à la construction du budget primitif 2025, objectifs résumés ainsi :

- en matière de dépenses de fonctionnement : toujours maintenir la rigueur dans l'exécution des dépenses courantes en poursuivant les efforts de rationalisation des moyens (humains et matériels), stabiliser les autres charges de gestion courante,
- stabiliser les dépenses d'investissement de manière à satisfaire aux besoins d'équipements publics de la population ;
- en matière de recettes : identification des éléments du patrimoine (matériels et immobiliers) pouvant faire l'objet de sollicitation de subventions pour les programmes d'investissements.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 668 724 € et la section d'investissement à 300 776 € réparties comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Crédits votés
DEPENSES	
011 Charges à caractère général	207 932,08
012 Charges de personnel	264 544,00
014 Atténuation de produits	100,00
023 Virement à la section d'investissement	90 658,46
042 Opérations d'ordre entre section	5 659,46
65 Autres charges gestion courante	90 700,00
66 Charges financières	9 030,00
67 Charges spécifiques	100,00
Total	668 724,00
RECETTES	
002 Excédent antérieur reporté fonctionnement	38 064,34
013 Atténuations de charges	500,00
042 Opérations d'ordre entre section	
70 Produits des services	26 550,00
73 Impôts et taxes	365 102,00
74 Dotations et participations	179 872,00
75 Autres produits gestion courante	57 135,66
78 Reprise amortissements, dépréciations, provisions	1 500,00
Total	668 724,00

III. La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Elle est liée aux projets de la commune à moyen et à long terme. Aussi, afin de maintenir un niveau de dépenses d'investissement minimum, le budget 2025 s'est attaché à couvrir la dette en capital des emprunts contractés et à finaliser ou entreprendre des opérations d'équipement et notamment :

- éclairage public : travaux d'entretien et réparations,
- remplacement des portes vitrées de la salle des fêtes,
- voirie : réfection de voirie rue de la Croulotte,
- installation d'une nouvelle borne incendie à proximité du lycée agricole,
- Installation de barrières de sécurité supplémentaires à l'école élémentaire,
- reprise de concessions dans le cimetière communal,
- restes à réaliser notamment acquisition d'un tracteur et d'une épareuse et étude diagnostique de l'église.

SECTION D'INVESTISSEMENT – crédits détaillés :

DEPENSES		Report	Nouveaux crédits	Total crédits
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	39 085,00		39 085,00
040	Opérations d'ordre entre section			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations Fonds divers Réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Remboursement d'emprunts		46 897,12	46 897,12
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées	2 160,53	4 838,80	6 999,33
21	Immobilisations corporelles	101 822,55	13 000,00	114 822,55
	Opérations d'équipement			
101	Bâtiments communaux			
102	Travaux de voirie		42 772,00	42 772,00
103	Eglise	30 000,00		30 000,00
104	Salle des fêtes		13 000,00	13 000,00
106	Cimetière		7 200,00	7 200,00
Total	DEPENSES	173 068,08	127 707,92	300 776,00
RECETTES				
001	Solde d'exécution d'inv. reporté			
021	Virement de la section de fonct.		90 658,46	90 658,46
024	Produits des cessions		13 000,00	13 000,00
040	Opérations d'ordre entre section		5 659,46	5 659,46
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations Fonds divers Réserves		60 939,98	60 939,98
13	Subventions d'investissement	12 875,10	8 443,00	21 318,10
16	Emprunts et dettes assimilées	105 200,00	4 000,00	109 200,00
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immos financières			
Total	RECETTES	118 075,10	182 700,90	300 776,00

ENDETTEMENT

En 2025, la commune n'aura pas recours à de nouveaux emprunts. L'état de la dette inclut les emprunts restants à réaliser, contractés fin 2024 pour l'achat du tracteur et de l'épaveuse.

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette (en milliers d'euros)	347	303	505	455	435
Montant euros par habitant (commune)	477	416	701	635	608

TAUX D'IMPOSITION POUR 2025

Depuis 2021 les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation. L'Etat a pris des mesures compensatoires en leur faveur : en contrepartie celle de transférer le taux du foncier bâti du Département du Cher.

Taxes directes locales	Taux communaux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	41.09 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	52.94 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	17,19 %

Les taux d'imposition communaux 2025 restent stables.

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	1,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint administratif	C	1,00	1,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	2,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppel 2° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Garde champêtre chef principal	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		3,00	5,00	8,00	7,00	1,00	8,00

BUDGET LOTISSEMENT 2025

Le budget lotissement, créé à l'origine pour la création d'un lotissement au Pâtureau neuf, est donc, principalement, un budget de stocks de terrains aménagés à vendre.

La conjoncture, ces dernières années, n'a pas permis la vente des lots aussi facilement qu'il était espéré.

Aucun lot a été vendu cette année.

Les aménagements coûteux ont été financés par emprunts, avec une prévision de leur remboursement au fur et à mesure de la vente des lots. Cependant, depuis 2007, seuls 13 lots sur 20 ont été vendus.

Le budget 2025 s'élève à :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II	
A	

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	266 296,50	451 532,08
	+	+
REPORTS		
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	266 296,50	451 532,08
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	185 235,58	(si solde positif) 0,00
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	451 532,08	451 532,08

	DEPENSES	RECETTES
VOTE	451 863,20	290 931,09
	+	+
REPORTS		
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	451 863,20	290 931,09
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 160 932,11
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	451 863,20	451 863,20

TOTAL DU BUDGET (4)	903 395,28	903 395,28
----------------------------	-------------------	-------------------

ENDETTEMENT

L'emprunt du budget lotissement prendra fin en juillet 2025.

Année	2025
Encours de la dette (en euros)	18 010
Montant euros par habitant (commune)	25
C.R.D. au 10/01/2025 (en euros)	18 010

BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

Le budget du service assainissement pour l'exercice 2025 inclut les restes à réaliser concernant la fin des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées et de son extension route de Bourges à la fois en recettes et en dépenses d'investissement.

Le budget 2025 s'élève à :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	124 434,00	87 332,07
+	+	+
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 37 101,93
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	124 434,00	124 434,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	27 490,76	28 205,51
+	+	+
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	8 752,61	56 799,49
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 48 761,63	(si solde positif) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	85 005,00	85 005,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	209 439,00	209 439,00
----------------------------	------------	------------

ENDETTEMENT

Un emprunt au budget service assainissement. Fin de l'emprunt novembre 2032.

Année	2025
Encours de la dette (en euros)	76 929
Montant euros par habitant (commune)	107

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20250327-docsynt1-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2025
Publication : 13/05/2025

Fait à Bengy-sur-Craon, le 8 avril 2025.

Le maire,



Denis DURAND.